ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés, GROUPE VOLKSWAGEN France s.a., 11 avenue de Boursonne - 02600 Villers-Cotterêts représentant dûment accrédité de VOLKSWAGEN AG D-38436 WOLFSBURG/HAN constructeur,

Certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci dessus sort de nos usines équipé de :

1. Chauffage autonome: **oui** - ~~non~~
2. Réservoir(s) de carburants : **75 litres**
3. Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : ---------
   Marque : --------
   Type : --------
   Masse du ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir Nota du chapitre 2) : --------- (tonne)

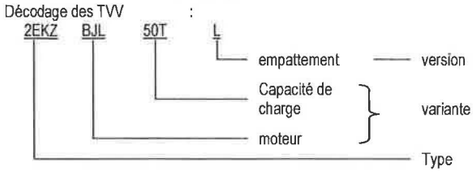
VOLKSWAGEN

P-2852.06.01

DESCRIPTION DES VEHICULES MARQUE VOLKSWAGEN
TYPES: 2EKZ BJL 50T L – S

0. GENERALITES

0.1. Constructeur : VOLKSWAGEN AG D-38436 WOLFSBURG/HAN
0.1.1. Représentant accrédité en France : GROUPE VOLKSWAGEN France s.a.
11, avenue de Boursonne
02600 Villers-Cotterêts
0.2.
0.3. Marque : VOLKSWAGEN
0.4. Désignation commerciale : CRAFTER
0.5. Catégorie internationale : M2
0.6. Genre : Transport en Commun de Personnes (non aménagé)
0.7. Type : 2EKZ
Variante : BJL 50T
Version : L – S
0.7.1 Décodage des TVV :



0.8. Puissance administrative (CV) : 08

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples à l'avant, 4 roues jumelées à l'arrière.
1.1.1. Emplacement des roues motrices : à l'arrière
1.1.2 Emplacement des roues directrices : à l'avant
1.2. Dimensions des pneumatiques : 195/75 R16C 107/105R (*), 205/75 R 16C 110/108R (*) uniquement avec capacité essieu AV à 1850 kg
1.2.1. Roue de secours : identique au point 1.2.
1.3. Constitution du châssis ou de la coque : longerons et traverses en tôle d'acier emboutie, assemblés par soudure
1.4. Emplacement et disposition du moteur : longitudinal avant
1.5. Emplacement de la cabine de conduite : en arrière du moteur

2. MASSE ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

		L	S
2.1.	Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	5000	
2.2.	Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA)		
2.2.1.	Sans système de freinage de remorque		
2.2.1.1.	Avec remorque sans frein :	5750	
2.2.1.1.1	Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1. :	750	
2.2.1.2.	Avec remorque équipée de freins à inertie :	7000	
2.2.1.2.1	Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2. :	2000/3000/3500 (*)	
2.3.			
2.4.	Masse en charge techniquement admissible :	5000	
2.5.	Charge maximale admissible		
2.5.1.	Sur l'essieu 1 :	1850 (2000 en option)	
2.5.2.	Sur l'essieu 2 :	3500	
2.6.	Voie avant :	1,708 à 1,710 selon jantes	
2.7.	Voie arrière :	1,521 à 1,656 selon jantes	
2.8.	Empattement :	4,325	

(*) en option en fonction de l'attelage

VEHICULES LIVRES EN FOURGON NON AMENAGE

2.9.	Poids à vide du véhicule en ordre de marche Ces poids peuvent augmenter en fonctions des options d'équipement		
2.9.0.	Total :	2143	2195
2.9.1.	Sur l'essieu 1 :	1235	1226
2.9.2.	Sur l'essieu 2 :	908	969
2.10.	Porte-à-faux avant :	1,004	
2.11.	Porte-à-faux arrière (a) :	1,615	2,015
2.12.	Longueur hors-tout (a) :	6,944	7,344
2.13.	Largeur hors-tout :	1,993	

(a) ces dimensions peuvent être majorées de 0,155 ou 0,320 m selon option marchepieds

VALEURS LIMITES à RESPECTER après CARROSSAGE DU VEHICULE

2.9.	Poids à vide du véhicule en ordre de marche - valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé	
2.9.0.	Total :	voir véhicule de base
2.9.1.	Sur l'essieu 1 (*) :	1221
2.9.2.	Sur l'essieu 2 (*) :	908

(*) Valeurs limites imposées par le freinage

3. MOTEUR

3.1. Dénomination (type pollution et marquage) : BJL
3.1.1. Marque : Volkswagen
3.1.2. Marquage moteur : BJL
3.2. Description générale
3.2.1. Genre : moteur à combustion interne, pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
3.2.2. Principe de fonctionnement : 4 temps
3.2.3. Suralimentation : turbocompresseur, entraîné par les gaz d'échappement, échangeur air-air
3.2.4. Dispositif anti-pollution : vanne EGR
3.3. Nombre et disposition des cylindres : 5 en ligne
3.4. Cylindrée (cm³) : 2461
3.5. Rapport volumétrique de compression : 18,0+/-0,5
3.6. Puissance maximale (kW/CEE : 100
3.7. Régime de puissance maximale (tr/mn) : 3500
3.8. Couple maximal (m.daN/CEE) : 30,0
3.9. Régime de couple maximal (tr/mm) : 1750 à 2750
3.10. Régime de rotation maximal (tr/mm) : 4675
3.11. Carburant utilisé : gazole
3.12. Réservoir de carburant
3.12.1. Emplacement : situé en arrière de l'essieu 1
3.12.2. Capacité (litres) : 75 environ, 100 en option
3.12.3 Matériau : matière plastique
3.13. Mode d'alimentation : par injection mécanique directe gérée électroniquement
3.14. Type de filtre à air : sec
3.15. Allumage : par compression
3.16. Tension d'alimentationdes circuits électriques : 12 Volts
3.17. Dispositif d'antiparasitage : non
3.18. Refroidissement du moteur : circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable
3.19. Nombre de silencieux d'échappement : 2 dont 1 catalyseur combiné à un filtre à particules
3.20. Niveau sonore au point fixe
3.20.1. Valeur du niveau sonore dB(A) : 84
3.20.2. Régime de rotation correspondant tr/mn) : 2625
3.20.3. Emplacement de la sortie d'échappement : à l'arrière droit ou à gauche du véhicule
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption : à proximité de la plaque constructeur
3.22. Consommations conventionnelles de carburant déterminées conformément à la directive européenne (l/100 km) : non concerné
3.23. Emissions massiques de dioxyde de carbone (CO_2) déterminées conformément à la directive européenne (CEE n° 199/100) : non concerné
3.24. Classe environnementale : 0555*0651C

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. Type de boîte de vitesses : mécanique à 6 rapports avant et 1 marche arrière, robotisée en option
4.1.1. Emplacement du levier de commande : au tableau de bord
4.2. Type d'embrayage : monodisque à sec
4.2.1. Mode de commande : hydraulique, piloté en option
4.3. Type de transmission entrela boîte de vitesse et les roues
De la boîte au pont : par arbre longitudinal à cardans
A l'arrière : par 2 arbres transversaux tournant à l'intérieur d'un carter
4.4. Démultiplication de la transmission
4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :195/75 R 16 = 2145
4.4.2. Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn
1	5,014	5,100	25,571	5,03
2	2,831		14,438	8,91
3	1,789		9,124	14,11
4	1,256		6,406	20,09
5	1,000		5,100	25,24
6	0,797		4,065	31,66
AR	4,569		23,302	5,52

En option, rapports de pont : 4,727
Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie
4.5. Vitesse maximale : 100 m/h,
4.6. Indicateur de vitesse : oui
4.7. Compteur kilométrique : oui
4.8. Chronotachygraphe : oui
4.9. Limiteur de vitesse : oui

5. SUSPENSION

5.1. Avant : roues indépendantes, lames transversales, amortisseurs télescopiques

de type hydraulique, barre stabilisatrice

5.2. Arrière : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques de type hydraulique, barre stabilisatrice en option

5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE

6. DIRECTION

6.1. Type de direction : à crémaillère, avec assistance hydraulique en option

6.1.1. Contrôle de régulation de stabilité dynamique : en option ESP

6.2. Diamètre de braquagehors-tout : 15,60 m environ

7. FREINAGE

7.1. Frein de service : à double circuit, agissant diagonalement (type X)

7.2. Répartiteur de freinage : oui, il module l'effort sur les roues arrière en fonction de la charge

7.2.1. Dispositif antibloqueur des roues : 1 capteur par roue, catégorie 1

7.3. Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du frein de service

7.4. Frein de stationnement : agissant sur les roues arrière

7.5. Mode de transmission des efforts aux roues

7.5.1. Frein de service : par fluide hydraulique

7.5.2. Frein de secours : par fluide hydraulique

7.5.3. Frein de stationnement : par câbles

7.6. Assistance du frein de service : utilisant la dépression créée par une pompe à vide

7.7. Réservoir de fluide : à niveau visible, placé sous le capot moteur

7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances

a) voyant lumineux de couleur rouge placé sur la planche de bord

b) voyant lumineux de couleur jaune antibloqueur

7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme

a) baisse de niveau de fluide

b) défaillance antibloqueur

7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : à la clé de contact

7.8.1. Frein de service

7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : à disques

7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : à disques

7.8.2. Frein de secours : à disques

7.8.3. Frein de stationnement : à tambours intégrés aux disques AR

7.9. Dispositif ralentisseur :

7.9.1. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : NC

7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel : électrique sur demande pour les véhicules ne circulant pas dans les régions difficiles ou accidentées

7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : électrique pour les véhicules pouvant circuler dans les régions difficiles ou accidentées

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : Fourgon pour aménagement en autocar ou autobus

8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes :

- Toit super élevé
- Toit ouvrant

8.2. Matériau constituant la carrosserie : tôles d'acier emboutie et assemblées par soudure par points

8.3. Nombre de places assises : 1, 2 ou 3

8.4. Sièges

8.4.1. Avant : 3 possibilités

1) 1 siège conducteur réglable
2) 2 sièges réglables
3) 1 siège conducteur et 1 banquette 2 places fixe

8.5. Nombre de portes

8.5.1. Latérales : 2 portes de cabine, 0, 1 ou 2 porte(s) coulissante(s) à droite ou/et à gauche

8.5.2. Arrières : 2 portes battantes

8.5.3. Fermetures : de sécurité à 2 positions

8.6. Emplacement et ouverture des vitres par côté/dont montantes et descendantes : 2/1, en option 3/1 ou 4/1 ou 5/1

8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages

8.7.1. Pare-brise : verre feuilleté

8.7.2. Vitres latérales : verre trempé

8.7.3. Lunette arrière : verre trempé

8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité
Véhicule livré non aménagé, réceptionné sans dispostifs de fixation pour les sièges passagers

8.8.1. Places avant : 2 ou 3 ceintures 3 points avec enrouleur

8.9. Dispositif de protection latéral : oui, assuré par la carrosserie

8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement

8.10.1.

8.10.2. Arrière : oui, assuré par la carrosserie

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2

9.2. Feux de croisement : 2 groupés avec les feux de route

9.3. Feux de position

9.3.1. Avant : groupés avec les indicateurs de changement de direction

9.3.2. Latéraux : 3 indépendants par coté

9.4. Feux de position arrière : 2

9.5. Indicateurs de changement de direction

9.5.1. Avant : 2 indépendants

9.5.2. Arrière : 2 groupés avec les feux de position arrière

9.5.3. Latéraux : 2 indépendants

9.6. Feux stop : 2 groupés avec les feux de position arrière

9.6.1. Troisième feu stop central : 1

9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants

9.8. Dispositif réfléchissant

9.8.1.

9.8.2. Arrière : 2 indépendants

9.8. 3. Latéraux : 3 indépendants par coté

9.9. Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction

9.10. Feux de marche arrière : 1 ou 2 en option, groupé/s avec le/s feu/x de position arrière

9.11. Feux de brouillard

9.11.1. Arrière : 1 à gauche, 2ème en option, groupé/s avec le/s feu/x de position arrière

9.11.2. Avant : 2, en option, indépendants

10. DIVERS

10.1. Accessoires

10.1.1. Essuie-glace : 2 à 2 vitesses, balayage intermittent (en option)

10.1.2. Lave-glace : oui

10.1.3. Rétroviseurs

10.1.3.1 Extérieur : 1 à gauche et 1 à droite

10.1.3.2 Intérieur : 1 en option

10.1.4. Avertisseur sonore : 1

10.1.5. Dispositif antivol : oui, agissant par blocage de la colonne de direction

10.1.6. Extincteur : 1de 2kg à poudre placé dans la cabine à proximité du conducteur

10.1.7.

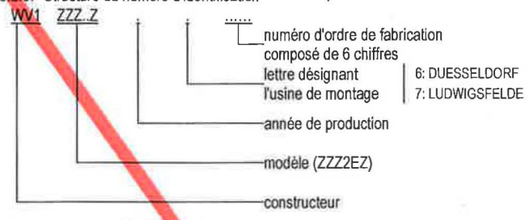
10.1.8. Chauffage autonome : en option, à combustible liquide

10.2. Marques d'identité

10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : sur le support du siège conducteur,

10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le tablier moteur à droite

10.2.3. Structure du numéro d'identification :



10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WV1ZZZ2EZ8 . 000001

10.2.5. Identification du moteur : numéro constitué de 2 ou 3 caractères et de 6 chiffres frappé sur le bloc moteur à hauteur du plan de joint de culasse

11. VISITES TECHNIQUES

11.1. Emplacement de la plaque du correcteur : dans la boîte de rangement sur porte avant droite

11.2. Pression déclarée par le constructeur : sans objet.

11.3. Pression de disjonction : sans objet.

11.4.

11.5. Longueur des bras de levier : sans objet.

11.6. Course maximale des actionneurs de freins : sans objet.

11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : sans objet

11.8. Observations : néant.

Nota: Pression en "bar".
Longueur et course en "mm".

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale M2 – genre TCP marque VOLKSWAGEN dont les types - variantes – versions suivent : type 2EKZ – variante BJL 50T versions L – S

Livrés : - non aménagés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application. Il devra être vérifié après aménagement que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule aménagé.

NOTA : véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/C.E.

Fait à Montlhéry, le 17 décembre 2007

L'Ingénier de l'Industrie
et des Mines
L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2852.06.01
Fait à Paris, le 17 décembre 2007
Pr. Le Directeur Régional de l'Industrie, de la
Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. le chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
Le chef du Centre National de
Réception des Véhicules
M. CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules livrés non aménagés)

Nous soussignés, GROUPE VOLKSWAGEN France s.a., 11 avenue de Boursonne - 02600 Villers-Cotterêts représentant dûment accrédité de VOLKSWAGEN AG D-38436 WOLFSBURG/HAN constructeur,
Certifions que le véhicule prêt à l'emploi:

(2)	Dénomination			
(D.1)	Marque			VOLKSWAGEN
(D.2)	Type Variante	:		2EKZ BJL 50T
	Version	(1) :	L |	S
(D.3)	Dénomination commerciale			CRAFTER
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série			**WV1ZZZ2EZ96013651**
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	(kg) :		5000
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC)	(kg) :		5000
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)	(kg) :		7000
(J)	Catégorie internationale	:		M2
(J.1)	Genre national			TCP
(K)	Numéro de la réception par type	:		P-2852.06.01
(P.1)	Cylindrée	(cm^3) :		2461
(P.2)	Puissance nette maximale	(kW) :		100
(P.3)	Source d'énergie	:		GO
(P.6)	Puissance administrative	(CV) :		8
(Q)	Rapport puissance/masse	(kW/kg) :		non concerné
(S.1)	Nombre de places assises (y compris le conducteur)	(1) :		1 - 2 - 3
(U.1)	Niveau sonore de référence	dB(A) :		84
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	(tr/mn) :		2625
(V.7)	CO2	(g/km) :		non concerné
(V.9)	Classe environnementale			0555*0651C

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus
- sort de nos usines (magasins), le **12/09/2008**

pour être livré à
(nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

JOEL LEFEVRE S.A
Z.I RUE PAQUIER
21600 LONGVIC

Fait à Villers-Cotterêts, le
D. COPPENS

Numéro d'immatriculation (à remplir par la Préfecture) :

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et
-soit un certificat de conformité complémentaire acompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
-soit un procès-verbal de réception à titre isolé.